



CANTON DE VITRE-OUEST  
DEPARTEMENT D'ILLE-&-VILAINE  
REGION BRETAGNE

# FLASH INFOS

## JUIN 2013

### Le 30 juin 2013, participez à la Fête d'été !

L'association « Kermesse St Aubinoise », avec une composition de bénévoles renouvelée, a le plaisir d'annoncer à tous les habitants de la commune, l'organisation de la fête annuelle d'été.

Plus qu'une kermesse, cette fête d'été est avant tout une fête du village. Elle concerne donc tout le monde, du plus petit au plus grand.

Et pour vous le démontrer, cette année, les festivités débuteront dès 11H, avec un show musical et dansant, animé par les « Breizh eagles country ». Chacun pourra venir écouter, regarder mais aussi s'initier à la danse country. Cette animation se prolongera par un pique-nique ouvert à tous, précédé d'un apéritif de bienvenue. Chacun pourra librement se restaurer (restauration possible sur place), et profiter de cette belle journée ensoleillée !!

Dès 14H30, les animations diverses seront en place, les enfants présenteront danses et

chorégraphies sur scène, les habitués retrouveront leur concours de palets, les chevaux et calèches déambuleront dans les rues, les plus adroits pourront se défier en « garçon de café ». Tous les stands proposeront de quoi ravir et distraire petits et grands, sans oublier quelques nouveautés dont nous vous réservons la surprise, bien entendu !!

Réservez donc la date, invitez vos proches à pique-niquer (profitez-en, pour une fois le grilleur gère votre barbecue !) et venez partager un bon moment entre St Aubinois !!

Signé : Des parents motivés, bien décidés à animer cette belle journée.

### Retour de Kermesse : mercredi 3 juillet 2013 à 20h30 à la salle polyvalente.

Bénévoles et sympathisants, vous êtes invités à venir prendre connaissance des résultats de la kermesse et à partager le verre de l'amitié.

### Festival des Marches de Bretagne jeudi 11 juillet 2013 aux abords de la salle des sports

Le Festival des Marches de Bretagne, organisé par Vitré Communauté, aura lieu du 29 juin au 14 juillet 2013.

Pour cette saison 2013, la commune de St Aubin des Landes a le plaisir d'accueillir **le jeudi 11 juillet** un spectacle intitulé « **Hommage à la Môme** ». Cette soirée, consacrée à la grande Edith Piaf, reprendra les plus grands succès de la chanteuse en associant comédiens et danseurs.

Dès 19h30, le duo féminin « **Les Elles dans l'do** » vous enchantera avec ses interventions aussi poétiques qu'humoristiques.

Restauration sur place possible.

Assiette barbecue : 5 € (boisson non comprise).

Pour faciliter le travail des organisateurs, il est demandé de s'inscrire auprès de la Mairie.

Il vous est également possible d'apporter votre pique-nique.

Un service de garderie sera à votre disposition à la salle polyvalente gratuitement sur inscription en Mairie.

Retrouver le programme du festival sur le site [www.lebonscenart.fr](http://www.lebonscenart.fr)

#### Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, jeudi et vendredi : de 9h00 à 12h00

Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Samedi : de 9h00 à 11h30



#### MAIRIE

2, rue de la Mairie – 35500 SAINT AUBIN DES LANDES – Tél : 02 99 49 51 10 – Télécopie : 02 99 49 50 78

E-mail : [mairie-saint-aubin-des-landes@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-aubin-des-landes@wanadoo.fr)

Heures d'ouverture : lundi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00, mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30,

samedi de 9h00 à 11h30

## École St-Joseph

AU REVOIR, MONSIEUR LE DIRECTEUR....

À la fin de l'année scolaire, M. Parnet, plus connu par son prénom, Alexandre, quittera la direction de l'école.

Après trois années de très fort investissement, encore en début de carrière, M. Parnet fait le choix de reprendre un poste d'enseignant, pour se consacrer pleinement à son métier de cœur.

En qualité de président de l'AEPEC de St Aubin des Landes, je ne peux que saluer le travail fourni par Alexandre, qui n'a jamais ménagé ses efforts, jamais compté son temps, pour s'intégrer et faire fonctionner au mieux une petite école qui fonctionne comme une « petite entreprise ». Si je prends cette image, c'est pour rappeler que le poste de directeur est complexe, car la personne ne dispose que d'une journée de décharge par semaine pour gérer le quotidien, là où un directeur de petite entreprise en a cinq.

C'est également pour cette raison que les candidats sur ces postes sont rares.

Mais soyons rassurés, la rareté fait souvent bien les choses. La future directrice de notre école est une personne que nous connaissons tous ici à St Aubin, qui connaît l'école, les familles, les enfants et toute l'équipe, puisqu'il s'agit de Marylène Blot.

Soyez assurés qu'elle mettra tout en œuvre pour reprendre le flambeau et assurer la bonne marche de l'école. Je compte sur vous tous pour l'encourager dans sa démarche et lui accorder votre confiance dans cette nouvelle année scolaire.

Tous les membres du bureau de l'association et moi-même souhaitons une bonne continuation à Alexandre, le remercions pour le travail accompli et encourageons chaleureusement Marylène dans son engagement.

Guillaume ARSON

## Espace multimédia

La bonne résolution de la rentrée c'est d'améliorer ses compétences en informatique. Alors, n'hésitez plus, pensez à prendre rendez-vous pour septembre auprès de Sandrine au 02.99.49.61.32 ou

[multimedia-saint-aubin-des-landes@wanadoo.fr](mailto:multimedia-saint-aubin-des-landes@wanadoo.fr).

**Fermeture estivale du 3 au 25 Août 2013.**

## Association des St Aubin d'Europe

Le 23ème rassemblement des Saint Aubin de France et d'Europe se rapproche... !

Il aura lieu le Week-End du **3 et 4 août 2013** chez nos «voisins» de Saint Aubin les Châteaux (44 – à côté de Châteaubriand)

Afin de préparer ce rassemblement, l'Association des Saint Aubin vous propose un pot d'amitié, de présentation et d'inscriptions le :

**Vendredi 28 Juin 2013 à partir de 19h00**

à la salle du foyer de la salle des sports.

Amitiés Saint-Aubinoises  
L'association des St-Aubin

## GRYMDA

Le spectacle des enfants de l'école de danse aura lieu le **samedi 22 juin à 20h** au parc des expositions à Vitré. Venez nombreux encourager tous les élèves qui ont travaillé toute l'année pour vous présenter leurs danses.

Il sera possible d'acheter des billets sur place (adultes - 7 € / enfants moins de 12 ans - 3 € / enfants moins de 2 ans - gratuit).

Le Grymda, école de danse Modern Jazz dispense des cours à St Aubin des Landes pour les enfants à partir de 4 ans, les adolescents et les adultes.

Pour l'année scolaire 2013-2014, les inscriptions auront lieu **mardi 3 septembre de 17h à 20h** à la salle de motricité.

## AIAJ

L'accueil de loisirs sera ouvert cet été du 8 au 26 juillet et du 19 au 30 août.

Du 29 juillet au 14 août les enfants seront accueillis au centre de loisirs de Pocé les bois.

Le centre sera fermé le vendredi 16 août.

Trois mini camps sont proposés :

- 17 au 19/07 : mini camp âne'imation à St Just (35) pour les 6/8 ans.
- 23 au 26/07 : mini camp multi activités à Sillé Guillaume (72) pour les 8/10 ans.
- 30/07 au 2/08 : mini camp multi activités à Sillé le Guillaume (72) pour les 11/15 ans.

**Renseignements auprès de Camille**

**06.26.53.72.24 ou [aiaj@hotmail.fr](mailto:aiaj@hotmail.fr)**

## Bibliothèque

Pour cet été, plus de 150 nouveaux livres sont à votre disposition.

**La bibliothèque sera fermée du 5 au 25 Août (inclus).**

**Réouverture le mercredi 28 août**

## Espace « déchets verts »

Depuis quelques temps, la personne de permanence aux heures d'ouverture des déchets verts vous demande votre nom.

POURQUOI ?

- Limiter l'accès à la plate-forme uniquement aux personnes de St Aubin des Landes
- Établir des statistiques en fin d'année avec comme objectif le maintien de l'ouverture de la plate-forme à St-Aubin

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

## Travaux d'été, tontes de pelouse, etc..

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage, de jardinage engendrant du bruit sont interdits tous les jours de 20h à 8h et toute la journée des dimanches et jours fériés.

## Désherbage

La commune de St Aubin des Landes souscrit à une charte communale d'entretien des espaces communaux. La municipalité s'engage donc à mettre en œuvre de bonnes pratiques de désherbage mais vous êtes également concernés. Nous vous invitons à prendre connaissance du document joint.

## Élimination des déchets encombrants

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos déchets encombrants aux déchetteries de Vitré ou Châteaubourg gratuitement.

Le code de l'environnement interdit tout dépôt sauvage même sur un terrain privé.

## Classes 3

Le traditionnel rassemblement des classes 3 aura lieu

**samedi 26 octobre 2013.**

Si vous êtes concernés et ne recevez pas d'invitation dans les semaines à venir, contactez :

- Odile FOUCHET : 06 24 42 33 64
- Louis MAUDET : 06 28 52 31 67

## Prenez date ...

**Samedi 22 juin** – Gala de danse du GRYMDA au parc des expositions à Vitré

**Dimanche 30 juin** – Kermesse de l'école

**Mercredi 3 juillet** – Retour Kermesse

**Jeudi 11 juillet à St Aubin** : « hommage à la mère »

**Samedi 3 et dimanche 4 août** – Rassemblement des St Aubin d'Europe à St Aubin des Châteaux (44)

**Samedi 21 et dimanche 22 septembre** – Assemblée générale des St Aubin d'Europe à St Aubin de Scellon (Eure)

**Mercredi 25 septembre** – Concours de belote du Club des retraités à la salle des sports

# La commune et les pesticides

## La charte de désherbage communal



Les pratiques de désherbage dans les communes font très largement appel aux produits phytosanitaires (pesticides). Elles influencent fortement la qualité de l'eau car elles concernent des surfaces sur lesquelles le transfert des polluants vers les cours d'eau est rapide (voiries, parcs de stationnement, places...). Elles participent ainsi à la pollution des eaux et de nos milieux aquatiques en général.

Depuis 2002 les communes du bassin versant de la Vilaine amont sont sollicitées pour participer à la préservation de la qualité de nos cours d'eau. Notre commune a ainsi signé une charte d'entretien des espaces communaux, proposée par le syndicat de bassin versant. 29 autres communes se sont engagées dans cette démarche qui vise à l'amélioration des pratiques de désherbage communal.

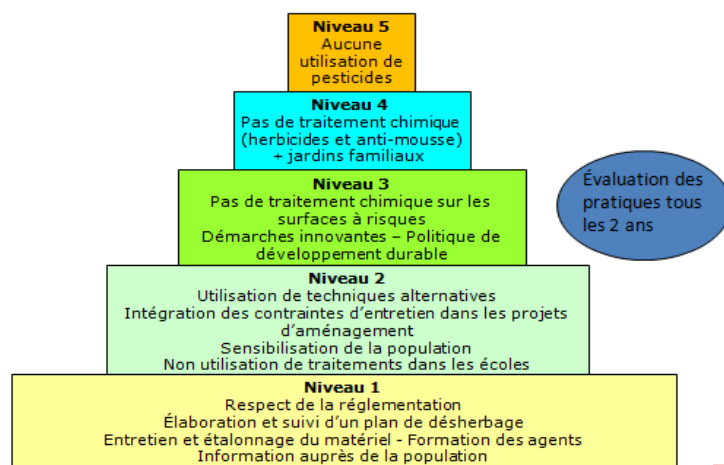
### Une charte communale, c'est quoi ?

En signant la charte, la commune s'engage à mettre en œuvre de bonnes pratiques de désherbage. Les pratiques de la commune sont évaluées tous les 2 ans.

### **Communes signataires :**

Argentré-du-Plessis, Balazé, Bourgon, Bréal-sous-Vitré, Brécé, Châteaubourg, Châtillon en Vendelais, Cornillé, Domalain, Dompierre du Chemin, Erbrée, Etelles, Juvigné, La Chapelle Erbrée, La Croixille, Landavran, Mondevert, Montautour, Montreuil sous Pérouse, Noyal sur Vilaine Pocé les Bois, Princé, Servon-sur-Vilaine, St Aubin des Landes, St-Didier, St-Jean-sur-Vilaine, St-M'Hervé, Taillis, Torcé et Vitré

## Les engagements de la charte



## Des ressources en eau potable à préserver

Le bassin de la Vilaine amont alimente en eau potable plus de 130000 habitants. Or, le suivi de la qualité de l'eau met régulièrement en évidence des pollutions par les produits phytosanitaires non agricoles, qui rendent le coût des traitements plus onéreux.

### **Le saviez-vous ?**

*1 g de matière active déversée suffit à polluer 10 km de fossé !*

**Rappel :** En Bretagne depuis le mois de mai 2005, le traitement chimique est strictement interdit à moins de 1 m de tout fossé et 5 m des cours d'eau, ainsi que sur les caniveaux et avaloirs.

## Les particuliers aussi...

Pour participer à la préservation de la qualité de nos rivières, de nos retenues et de notre cadre de vie, vous aussi, vous pouvez agir. L'utilisation des désherbants chimiques dans les jardins, dans les cours, le long des fossés... n'est pas un geste anodin. Par ce geste, nous apportons notre part dans la pollution de l'eau, car tout produit, même dit "biodégradable", regagne nos rivières.

En ayant recours à des techniques alternatives, vous pouvez éviter d'utiliser des produits dangereux pour l'environnement et la santé. Votre commune s'engage à diminuer ses traitements car elle se doit de montrer l'exemple. Pourquoi pas vous ?

Quelles solutions adopter ? Tout d'abord, il est nécessaire de s'interroger : ai-je réellement besoin de désherber ? On peut être tolérant avec les herbes indésirables, là où leur présence n'est pas trop gênante.

Ensuite, les gestes simples, mais efficaces comme le fauchage, le sarclage, le binage apportent un bon résultat tout en travaillant la terre. On peut aussi utiliser des solutions préventives, comme le paillage dans les massifs ou les plantes couvre-sols à la fois esthétiques et efficaces.

Il est à rappeler qu'il **incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce**, que la voie soit publique ou privée. Bien que l'équipe des services municipaux se charge au mieux possible de cette tâche, cela ne dispense pas les riverains de l'entretien régulier de l'ensemble des trottoirs, à l'image du déneigement qui quant à lui est davantage accepté par les concitoyens.

*Parce que la préservation de notre ressource dépend souvent de ces petits gestes quotidiens...*

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2008 (Impression couleur)

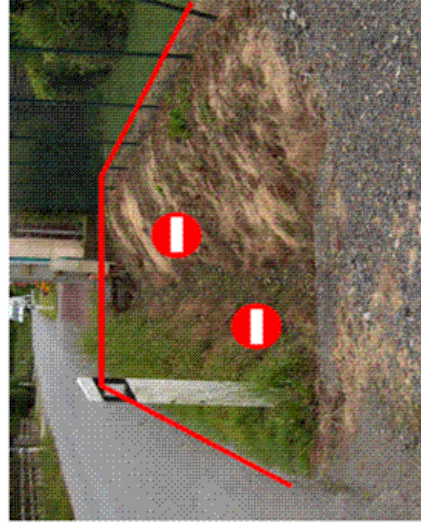
## Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

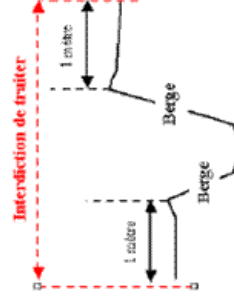
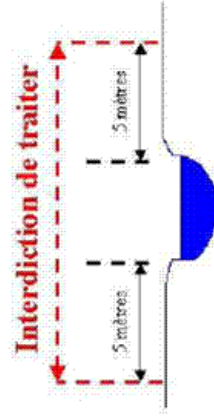
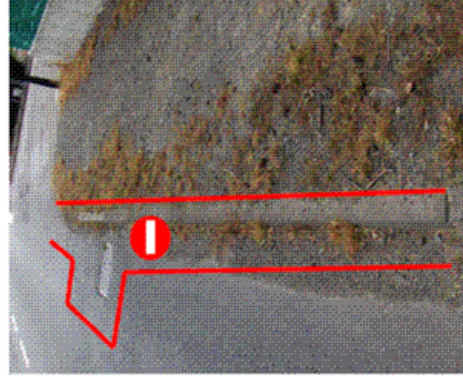
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU** figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



**DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES** ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.



**SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.**



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.**

**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.**

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>